

APPEL DE PROJETS 2024

100^e de la caisse

MODALITÉS D'INSCRIPTION



PÉRIODE D'INSCRIPTION

Du 26 février au 13 mars

LE FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

La Caisse Desjardins de L'Île-des-Sœurs-Verdun soutient le développement socioéconomique de sa collectivité en contribuant à un Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

Les membres alimentent ce fonds en acceptant de redistribuer à la collectivité une partie des excédents réalisés par leur coopérative lors de l'assemblée générale annuelle.

Par ce geste de solidarité, les membres contribuent à l'éclosion de projets structurants qui répondent aux besoins de leur communauté

VOTRE CAISSE FÊTE SES 100 ANS!

À l'occasion de ses 100 ans, votre caisse est heureuse d'ouvrir un appel à projets spécial.

Lié à son Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) cet appel s'adresse aux organismes qui souhaitent réaliser un projet structurant pour l'**engagement social et humanitaire**.

Jusqu'à **50 000 \$** seront remis pour appuyer **4 projets** structurants.

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE

Les priorités suivantes ont été établies et influenceront le choix des projets parmi ceux reçus :

- Soutien social et communautaire
- Réussite éducative et formation
- Santé et saines habitudes de vie
- Service de proximité
- L'environnement

QU'EST-CE QU'UN PROJET STRUCTURANT?

C'est un projet :

- qui rassemble différents acteurs autour d'un objectif commun
- qui présente des retombées positives à long terme au sein d'une collectivité
- qui a une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie
- qui soutient la prise en charge de leur développement et de leur capacité d'agir

POUR VOUS INSCRIRE

ÉTAPE 1

PRENDRE CONNAISSANCE DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- L'organisme demandeur est **membre de la Caisse ou membre Desjardins** et soumet un projet ayant des retombées concrètes et structurantes pour la communauté
- L'organisme est une corporation à but non lucratif légalement constituée ou une coopérative locale
- Le projet est en lien avec la mission, les valeurs et les priorités d'investissement de la Caisse, présentées dans sa [Politique d'investissement](#)

ÉTAPE 2

REPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRIBUTION EN LIGNE

Remplir le formulaire sur le lien suivant : [Formulaire de demande de partenariat \(desjardins.com\)](https://desjardins.com)

ÉTAPE 3

JOINDRE DES DOCUMENTS À LA DEMANDE

- Derniers états financiers
- Budget du projet
- Tout autre document jugé opportun

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Les projets soumis seront analysés par le comité coopération, composé d'administrateurs de la caisse afin de faire une première sélection, et répartir le montant de 40 000 \$ entre (4) projets.

Les projets sélectionnés seront ensuite soumis pour vote à nos membres et clients via AccèsD, et aux citoyens de Verdun via un code QR, **du 1^{er} au 30 avril 2024**. Un montant de 10 000 \$ sera réparti entre les organismes retenus, le tout au prorata du nombre de votes reçus.

Les montants des projets gagnants seront dévoilés lors d'un événement à notre point de services de L'Île-des-Sœurs au mois **le 14 mai**.

CONTACT

Isabelle Lorente, directrice des communications et de la vie associative

Isabelle.lorente@desjardins.com